



La lettre d'information
Retraite
Février 2021

ganpatrimoine.fr





Sommaire

L'actualité
Le rendement de votre contrat



Décryptage
La retraite en deux mots :
Quand ? Combien ?



Prévoyance
Protégez vos proches en cas
de coup dur



Marchés financiers
2021 Une sortie par le haut



Comment optimiser le potentiel de rendement de votre contrat retraite ?

Comme tout épargnant retraite, vous l'avez constaté : la baisse des taux de rendement du fonds en euros est une tendance lourde depuis déjà plusieurs années. Et pourtant le fatalisme n'est pas de mise ! La solution qui peut vous permettre de compenser ce phénomène n'est autre que l'application d'une règle d'or en matière d'épargne : **la diversification de l'investissement.**

Le taux de rendement 2020 du fonds en euros s'établit à 0,90 %* pour les contrats :

**Gan Nouvelle Vie
Gan Patrimoine Objectif Retraite
Gan Patrimoine Madelin Retraite**

* Rendement 2020 = Taux de participation aux bénéfices distribué sur le contrat (ou sur le fonds en euros pour les contrats multisupports) au 31 décembre 2020, net de frais de gestion du contrat, hors coût éventuel de la garantie plancher et avant prélèvements sociaux.



La diversification avec les Unités de Comptes

Votre contrat retraite vous permet d'investir une partie de votre épargne sur des Unités de Compte⁽¹⁾ et donc de **viser un rendement potentiellement plus élevé**. Ceci, en fonction du niveau de risque que vous souhaitez prendre et de votre horizon de placement. C'est un fait avéré statistiquement sur le long terme : les Unités de Compte, notamment les actions, obtiennent des performances plus élevées que le fonds en euros. A condition bien entendu de répartir l'épargne de votre contrat sur des supports diversifiés. Ainsi, grâce aux arbitrages effectués par vous-même dans le cadre de la Gestion libre, ou automatiquement dans le cadre de **la Gestion pilotée ou à horizon**, les pertes subies sur certains supports peuvent être compensées voire dépassées par les gains réalisés sur d'autres.

Gestion pilotée ou à horizon : 2 solutions de diversification clé en main

Si vous avez choisi le mode de gestion « pilotée » ou « à horizon » (selon les contrats), vous bénéficiez d'un mécanisme favorisant automatiquement la diversification de votre épargne. Des profils de gestion permettent de la répartir entre **différents supports financiers** (actions, obligations, fonds en euros...), **en fonction de votre profil d'investisseur⁽²⁾ et de la durée restant à courir jusqu'à votre retraite**. Quand celle-ci est encore loin, vous profitez pleinement du potentiel de performance des marchés financiers. Au fur et à mesure qu'approche votre départ en retraite, votre épargne est sécurisée sur le fonds en euros.



L'actualité

Vous avez choisi la Gestion libre pour votre contrat retraite ? Sachez que vous pouvez également bénéficier des atouts spécifiques de la Gestion pilotée ou à horizon, pour tout ou partie de votre épargne : **n'hésitez pas à interroger votre Conseiller.**

 *Pour 2020, les contrats Gan Nouvelle Vie (Plan d'Épargne Retraite) en Gestion pilotée bénéficient d'une **bonification de 0,50 %**, portant ainsi leur rendement à **1,40 % sur le fonds en euros**. Un « plus » appréciable dans le contexte de baisse des taux !*

⁽¹⁾ L'assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur, qui peut être sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

⁽²⁾ c'est-à-dire en fonction de vos objectifs, de votre horizon de placement et du niveau de risque/rendement que vous êtes prêt à accepter



Quand ? Combien ?

La retraite « en deux mots » : quand ? Et combien ?

« **Quand partirai-je en retraite ?** », « **Et avec quelles ressources ?** ». Ces deux grandes questions se posent à tout assuré. Bien sûr, la loi fixe l'âge à partir duquel arrêter son activité professionnelle, en percevant une pension sans décote. Mais à chacun d'attendre ou non cet âge, selon sa situation personnelle et ses besoins.

L'âge de départ dans un contexte de réforme suspendue

La crise sanitaire a mis en pause la réforme des retraites. On doit donc envisager l'âge de départ en retraite dans le régime actuel et selon le futur dispositif du régime universel tel qu'il avait été envisagé dans le projet de réforme avant la pandémie (et sous réserve qu'il ne soit pas remanié par les pouvoirs publics une fois la crise sanitaire derrière nous).



Décryptage

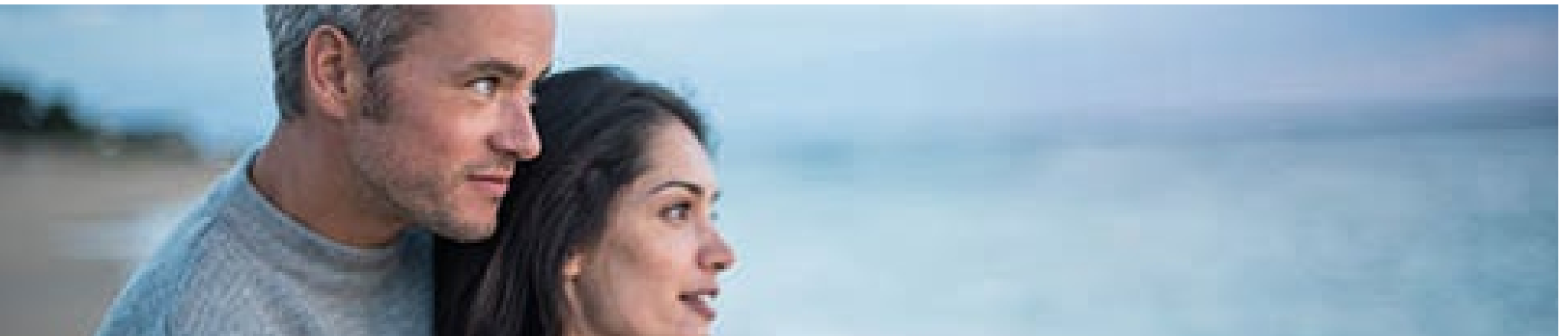
⦿ Dans le système actuel basé sur les trimestres

- ✓ **L'âge légal** définit l'âge auquel vous êtes en droit de partir à la retraite. Dans le secteur privé, pour toutes les générations nées à compter du 1er janvier 1955, il est fixé à 62 ans*.
- ✓ **L'âge du taux plein** est l'âge auquel vous pouvez partir avec une pension complète, c'est-à-dire sans aucune décote, sous réserve d'un certain nombre de trimestres validés (variable selon votre date de naissance).
- ✓ **L'âge du taux plein automatique** est celui auquel vous pouvez partir sans décote quel que soit le nombre de trimestres validés :
 - 67 ans si vous êtes né(e) après le 01/01/1955,
 - entre 65 ans et 66 ans et 7 mois si vous êtes né(e) avant le 01/01/1955.

* Sauf exceptions prévues par la réglementation (régimes spéciaux, retraite anticipée, retraite progressive).

Dans le futur régime universel à points

- ✓ **L'âge légal** devrait rester fixé à 62 ans... sauf exceptions.
- ✓ **L'âge de taux plein devrait disparaître**, dans un système fondé sur des points et non plus sur le nombre de trimestres.
- ✓ **Un nouveau repère - l'âge d'équilibre** envisagé par la réforme se situerait à 65 ans pour la génération née en 1975. Si vous partez à la retraite avant cet âge, votre pension devrait être minorée de 5 % par année manquante. Si vous travaillez au-delà de 65 ans, elle devrait être majorée de 5 % par année supplémentaire. Ce premier âge d'équilibre devrait être fixé par décret avant le 31 août 2021.





Comment connaître vos futures ressources ?

Au-delà des principes de calcul en vigueur ou à venir, chaque cas est particulier, avec ses parcours professionnels et personnels... D'où la nécessité de bien s'informer pour anticiper au mieux cette période de vie.

⊙ Le montant de retraite dans le système actuel

Pour le seul régime général, vos droits à la retraite sont fonction de trois éléments :

- ✓ **le salaire moyen de référence** égal à la moyenne des salaires bruts perçus au cours des 25 meilleures années (années les mieux rémunérées) de votre carrière,
- ✓ **le taux de pension maximum (ou taux plein)**, soit 50 % de votre Salaire Moyen Annuel (SMA), si aucune décote/surcote n'est appliquée,

- ✓ **le nombre de trimestres cotisés**, selon votre année de naissance. Votre pension sera versée au taux plein sans **décote**, à condition d'avoir cotisé au régime de base pendant une durée minimale, exprimée en trimestres.

⊙ Dans le futur système à points

La réforme votée en mars 2020 en première lecture à l'Assemblée Nationale, instaure un système **à points** : les assurés acquerront par leurs cotisations non plus des trimestres, mais des points. A la retraite, leur montant de pension sera égal au nombre de points acquis multiplié par la valeur du point. L'entrée en vigueur de la réforme devrait être différente pour les cotisations et les pensions de retraite. Pour les pensions, les premiers retraités concernés par la réforme devraient être :

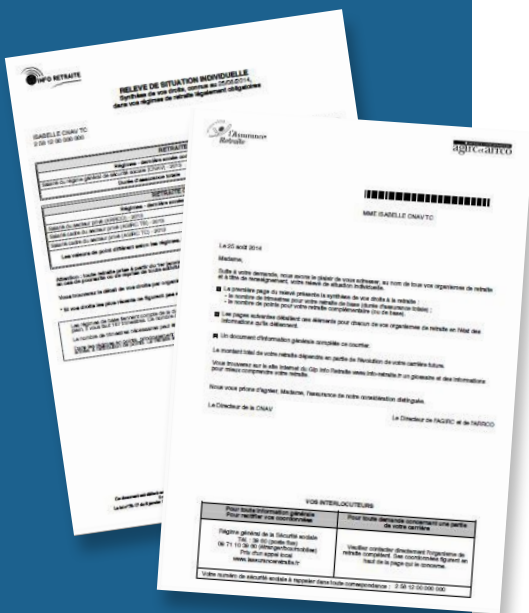
- ✓ **ceux nés à partir de 2004**, qui se la verront appliquer dès **2022**.
- ✓ **ceux nés après 1975 et avant 2004**, à qui la réforme s'appliquera à partir de **2025**.

⊙ Les outils indispensables au calcul de votre pension

Pour vous aider à bien calculer le montant de votre future retraite, certains documents sont indispensables :

- ✓ **l'Estimation Indicative Globale (EIG)** vous est envoyée automatiquement par votre caisse de retraite l'année de vos 55 ans puis tous les 5 ans jusqu'à votre départ à la retraite. Elle indique un montant de pension de retraite estimatif (il peut changer selon l'évolution de votre carrière ou de la réglementation).

Décryptage



- ✓ **le Relevé de Situation Individuelle (RIS)** récapitule vos droits acquis auprès des différents organismes de retraite (de base et complémentaires). Disponible tous les 5 ans à partir de vos 35 ans, il est envoyé par voie postale par votre caisse de retraite, ou est consultable en ligne sur lassuranceretraite.fr.
- ✓ **Le Relevé de carrière** permet de vérifier que toutes vos périodes de travail ont bien été prises en compte pour le calcul de votre retraite (uniquement pour le régime général). Il comprend, entre autres, le nom de tous vos employeurs, vos revenus d'activité et le nombre de trimestres cotisés ou assimilés.

SIMULER, ESTIMER, CALCULER VOTRE RETRAITE AVEC LE SITE MA NOUVELLE VIE

- Vous pouvez consulter avec profit le [site manouvellevie.ganpatrimoine.fr](http://site.manouvellevie.ganpatrimoine.fr) dédié à la préparation de la retraite. En plus de nombreuses informations et de conseils pratiques, il met à votre disposition divers outils, dont un simulateur en ligne. Sur la base de critères précisément énumérés, cet outil vous permet d'obtenir une première estimation de votre pension et d'estimer votre âge de départ.

Prêt à préparer votre retraite ? Testez vos connaissances !



Quelles sont les possibilités d'optimisation de votre retraite selon votre profil ?

Vous êtes tous différents : en termes d'âge, parcours professionnel, vision de l'avenir... à travers ce mini-jeu, nous vous proposons de revoir les principaux profils avec les différentes possibilités d'optimisation dont ils disposent pour leur retraite.





Vous avez 3 minutes. Attention, prêt ? Partez !

Consigne : complétez les espaces vides suivants pour retrouver comment optimiser votre retraite, selon votre situation.

1) Un agriculteur à la retraite touchant une petite retraite aimerait pouvoir compléter ses revenus. Il s'agit de

2) Une salariée de 60 ans souhaite pouvoir profiter de son mari, déjà retraité, en attendant de pouvoir, elle aussi, bénéficier de sa retraite. Il s'agit de

3) Un salarié de 59 ans souhaite pouvoir partir à la retraite à taux plein plus tôt mais il lui manque des trimestres. Il s'agit de

4) Un boulanger chef d'entreprise de 63 ans peut partir à la retraite à taux plein et souhaite poursuivre son activité. Il s'agit de

5) Un salarié ne pourra pas bénéficier de sa retraite à taux plein avant 67 ans mais aimerait partir plus tôt. Il s'agit de

6) Le service RH d'une entreprise souhaite accompagner ses salariés vers la retraite tout en assurant la transmission des savoirs au sein de l'entreprise. Il s'agit de

Le rachat de trimestres

Le rachat de trimestres

Le cumul Emploi Retraite

La retraite progressive

La retraite progressive

Le cumul Emploi Retraite

Réponses

1) Cumul Emploi Retraite 2) Retraite progressive 3) Rachat de trimestres 4) Cumul Emploi Retraite 5) Rachat de trimestres 6) Retraite progressive

I Protéger vos proches en cas de coup dur

Que se passerait-il si vous veniez à disparaître ? Savez-vous si vos proches pourraient maintenir leur niveau de vie ?

Un décès a de lourdes conséquences au sein d'une famille. Cette famille doit continuer à assumer ses diverses charges (loyers, prêts, factures, etc) avec des revenus en moins.

Le capital décès forfaitaire de 3 472 € versé par la Sécurité sociale, en 2020, aux salariés du secteur privé, par exemple, est une première réponse mais est bien trop insuffisant.

Les aides des régimes obligatoires ne permettent donc pas de maintenir le niveau de vie du foyer et ne permettent pas non plus de couvrir les dépenses futures comme l'éducation et les études des enfants.



En quoi consiste un contrat de prévoyance ? Est-ce qu'il protégerait vos proches en cas de décès, d'invalidité ?

Avec un contrat de prévoyance, vous protégez vos proches des aléas de la vie. Que ce soit en cas de **décès, de perte d'autonomie ou d'invalidité.**

✎ En cas d'invalidité par exemple, vous devrez aménager votre logement. Ces nouvelles dépenses non prévues sont pourtant très élevées et il est rassurant de savoir que l'on pourra subvenir à ce besoin. Personne ne voudrait que ces dépenses remettent en cause l'avenir de sa famille.



Prévoyance

Concrètement, un contrat adapté à vos besoins

Lors de la souscription, vous allez définir **en cas de décès**, les montants d'un capital ou d'une rente ou bien les 2 et ce en fonction de vos besoins :

- ✓ Un capital pour votre conjoint, une rente pour vos enfants. Ce sont des choix qui vous appartiennent et qui s'adaptent à votre situation.
- ✓ Vous avez également la possibilité de désigner en tant que bénéficiaire toute personne de votre choix (ou tout autre proche de votre choix).

L'objectif est toujours le même : compléter les revenus de votre famille, qui pourront être versés en cas de décès ou d'invalidité par exemple, si vous n'étiez plus en mesure de le faire.

Protéger vos proches et avoir l'esprit serein dès aujourd'hui.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur notre site ganpatrimoine.fr

2021 Une sortie par le haut

Même avec un retour en récession probable à court terme, une « sortie par le haut » de l'économie est réalisable sur un horizon plus long.

Groupama Asset Management table sur un retour aux niveaux de croissance d'avant crise sanitaire, selon un phénomène d'« **élastique conjoncturel** » assez puissant. Il se manifesterait à l'horizon de septembre 2021 Outre-Atlantique et de décembre 2022 en Zone euro.



Christophe Morel, Chef économiste de Groupama Asset Management, vous expose les raisons principales de ce choix de scénario pour 2021.

Vous pouvez suivre sur Youtube les analyses de Christophe Morel.

Principaux indices 2020 (performances brutes hors dividendes)

Libellé	Devise	31/12/2019	31/12/2020	Variation
CAC 40	€	5 978,06	5 551,41	-7,14%
Eurostoxx 50	€	3 745,15	3 552,64	-5,14%
S&P 500	\$	3 230,78	3 756,07	16,26%
Stoxx Global Select Dividend 100	€	2 945,93	2 578,67	-12,47%
Nasdaq	\$	8 972,6	12888,28	43,64%
Dow Jones Industrial Index	\$	28 538,44	30 606,48	7,25%
Nikkei 225	¥	23 656,62	27 055,94	14,37%
FTSE 100	£	7 542,44	6 460,52	-14,34%
DAX	€	13 249,01	13 718,78	3,55%

Taux de référence

Euro/Dollar (USD)		1,12	1,22	8,93%
OAT 10 ANS		0,122	-0,42	
Inflation France (sur un an)		1,1	0	

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos. Ce document a été établi sur la base d'informations, projections, estimations, anticipations et hypothèses qui comportent une part de jugement subjectif. Les analyses et conclusions sont l'expression d'une opinion indépendante, formée à partir des informations publiques disponibles à une date donnée et suivant l'application d'une méthodologie propre à Groupama AM. Compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, elles ne sauraient constituer un quelconque engagement ou garantie de Groupama AM ou un conseil en investissement personnalisé. Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures.

Edité par Groupama Asset Management -
Siège social : 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris - Site web : www.groupama-am.com

Achévé de rédiger le 06/01/2021

ÉDITION

⊙ **Achevé de rédiger le 15 janvier 2021**

Directeur de la publication : Sébastien Delhaise

Rédactrice en chef : Florence Fernandes

Comité de rédaction : Christine Raquin, Stéphanie Chevassus, Marion Collado, Groupama Gan Vie - Dominique Le Teurs, Gan Patrimoine - Didier Oms, Groupama Asset Management.

⊙ **Gan Patrimoine**

Société Anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 8 220 690 euros – RCS Lille 457 504 694

APE : 6622Z - Siège social : 150 rue d'Athènes – CS 30022 – 59777 EURALILLE

N° d'immatriculation 09 051 780 – www.orias.fr

Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)

contact@ganpatrimoine.fr

www.ganpatrimoine.fr

⊙ **Groupama Gan Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340427616 – APE : 6511Z – Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Entreprises régies par le Code des assurances

⊙ **Groupama Asset Management**

Société Anonyme au capital de 1 878 910 € – Siège social : 25, rue de la Ville-l'Évêque - 75008 Paris - 389 522 152

RCS Paris - Agréée en qualité de société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le n° GP 93-02

⊙ **PAO**

Crédit Photos : Shutterstock

